

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2022

**PROCES-VERBAL N°1009
DE LA SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2022**

La séance s'ouvre à 9 heures 35 sous la présidence de M. Pierre Bédier, président.

M. Geoffroy Bax de Keating, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Richard Delepierre, Gwendoline Desforges, Fabienne Devèze, Cécile Dumoulin, Éric Dumoulin, Olivier de La Faire, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Anne Capiaux (pouvoir à Nicolas Dainville), Claire Chagnaud-Forain (pouvoir à Laurence Boularan), Clarisse Demont (pouvoir à Geoffroy Bax de Keating), Sylvie d'Estève (pouvoir à Richard Delepierre), Guy Muller (pouvoir à Cécile Dumoulin), Jean-François Raynal (pouvoir à Fabienne Devèze).

SOMMAIRE

Adoption du compte rendu analytique n°1008 du 22 avril 2022	7
Rapport annuel sur la situation du département des Yvelines en matière de développement durable	7
Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget principal.....	7
Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget annexe Musée Maurice Denis (MMD)	10
Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget annexe Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY).....	10
Comptes de gestion, comptes administratifs 2021 – budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison Enfance Yvelines (MEY))	10
Affectation des résultats 2021	11
Budget supplémentaire 2022 - budget principal et budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison Enfance Yvelines (MEY))	11
Budget supplémentaire 2022 - clôture d'autorisation de programme et d'engagement du budget principal	11
Budget supplémentaire 2022 - budget annexe Musée Maurice Denis (MMD).....	11
Budget supplémentaire 2022 - budget annexe Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY).....	12
Création et vote du budget annexe pour le SPIC du parc de stationnement de l'avenue de Saint-Cloud à Versailles	12
Dispositif pilote pour le déploiement de bornes de recharge et de véhicules électriques en "autopartage" pour 12 communes rurales du canton de Bonnières-sur-Seine	12
Évolution de la Société Publique Locale interdépartementale d'études (SPL) CITALLIA et cession d'actions	13
Prise de participation du Conseil départemental des Yvelines dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S) GEOMY3 pour la production de chaleur par géothermie sur le Chesnay Rocquencourt (749 000 euros)	14
Convention particulière de partenariat entre le Département des Yvelines et l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris pour l'année 2022.....	15
Annexe à la convention SMO SYN TELEMEDECINE	15

Subvention départementale d'investissement à la fondation Anne de Gaulle pour les travaux de construction du foyer d'accueil médicalisé et foyer de vie de Montigny-le-Bretonneux (21,8 millions d'euros).....	16
Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le Groupement d'intérêt public Seine et Yvelines Environnement pour la mise en place d'une offre de compensation (I :1 000 000 euros).....	17
Reconstruction du collège Benjamin Franklin à Epône, construction d'un nouveau collège à Poissy (14,3M€), actualisation du montant de la reconstruction du collège de Verneuil-sur-Seine (+11,22 M€), et ajustement du solde des opérations du nouveau collège de Mantes-la-Jolie et du Lycée Franco-Allemand de Buc (+4,12 M€)	18
Système d'archivage électronique mutualisé.....	18
Valor Viande - Augmentation de la durée de la garantie d'emprunt sans augmentation du capital restant dû (189 000 euros).....	19
Contrat de développement Yvelines + de Marly-le-Roi (2 316 000 euros)	19
Plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants - Avenants pour les Communes de Rambouillet et de Guyancourt	20
Modification du règlement du dispositif d'aide aux études, subvention à Rambouillet Territoires (72 780 euros) et prorogation de délai pour l'étude centre-ville de Plaisir	20
Contrat Yvelines Territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines -Avenant n°2	21
Adoption de 4 CPY+ pour les communes de Croissy-sur-Seine, L'Etang-la-Ville, Meulan-en-Yvelines et Villepreux (2,9 millions d'euros)	21
Adoption des conventions et avenant encadrant le cofinancement Région/Département des contrats ruraux.....	21
Adoption de 6 contrats ruraux avec Yvelines Plus et d'un complément Yvelines Plus au contrat rural de Senlisse (1 470 340 euros)	22
Prior 'Yvelines rénovation urbaine : Adoption des protocoles de gouvernance (Saint-Cyr-l'Ecole, Élancourt et Poissy).....	22
Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique SARE): Adoption des conventions avec les structures de mises en œuvre (722 575 euros)	23
Communes fusionnées : attribution d'une subvention à la commune nouvelle de Notre-Dame-de-la-Mer (290 815 euros).....	24
Adoption de l'avenant N°1 de la convention de partenariat 2021-2023 avec la CCI Versailles-Yvelines portant sur l'année 2022 (34 000 euros).....	24

Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de construction des maisons médicales d'Épône et de Conflans-Sainte-Honorine et actualisation du financement départemental pour la maison médicale d'Épône (1 093 600 euros).....	25
INGENIERY : adoption de l'avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat 2022 (350 000 euros).....	25
Subvention "animations estivales dans les quartiers" - commune de Saint Cyr l'École (9 792 euros).....	26
Avenant réajustant à la baisse le montant de la subvention du projet de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au titre de « sport-communes ».....	26
Collèges privés sous contrat d'association : attribution de subventions informatiques pour 2022 à 20 établissements (572 221 euros).....	26
Collèges privés sous contrat d'association : Aides aux investissements 2022 à 19 établissements (2 659 126 euros).....	27
Collèges à recrutement interdépartemental : Contribution aux frais de fonctionnement des collèges privés Jeanne d'Arc à Dourdan (Essonne) (37 210 euros) et Saint Adjutor à Vernon (Eure) (33 039 euros).....	28
Collèges publics : Dotations complémentaires de fonctionnement.....	28
Subvention d'investissement à l'association "œuvre de secours aux enfants" (ose) pour la construction d'hébergement ASE (712 789 euros).....	29
Convention entre la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le département des Yvelines dans le cadre du fonds national de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (200 000 euros)	29
Contractualisation départementale pour la prévention et la protection de l'enfance	30
Groupement de coopération prévention	30
Convention au titre du fonds d'intervention de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide a domicile (SAAD) des Yvelines pour l'année 2022	30
Territoire d'action départementale Seine Aval - contrat de développement social territorialisé (communes et établissements publics) - attribution des financements - exercice 2022 (417 400 euros).....	31
Campagne subventions TAD BS – 3.....	31
Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Septeuil (175 000 euros)	32

Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Longnes (175 000 euros).....	32
RD 30 convention relative à la domanialité et la gestion du domaine public suite à l'aménagement et doublement de la RD 30 à Plaisir et Élancourt et le versement à SQY d'une indemnité forfaitaire de 121 000 euros.....	33
Conventions de gestion de deux ouvrages d'art avec SNCF RESEAU convention d'occupation avec Ile-de-France Mobilités suite aux travaux du Tramway T13.....	33
Convention multilatérale de financement d'une enquête mobilité par Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites (GNSS) (15 000 euros)	33
Acquisition de 5 parcelles à Poissy, propriété de PSA, pour les besoins du réaménagement du carrefour "Pigozzi" et de la rue Timbaud, pour un montant total de 3 557 euros.....	34
Cession de parcelles sises boulevard Carnot à Hardricourt et boulevard de la Montcient à Meulan en Yvelines au profit de la société ELYTEA pour un montant total de 320 000 euros	34
Cession de la parcelle BL 38 d'une superficie de 64 m² sise avenue de Neuville à Gambais pour un montant de 1 280 euros	34
Cession des parcelles cadastrées section BL n°157 sise 7 avenue Georges Politzer et an n°22 sise 8 avenue Denis Papin à Trappes au profit du groupe Pierreval pour un montant global de 3 213 760 euros nets vendeur	35
Acquisition de la parcelle AA n°192 (980m²) et du bâti sis 30V avenue Tibaldi à Porcheville auprès de monsieur et madame Richard au prix de 420 000 euros nets vendeur dans le cadre de la création d'un centre parental.....	35
Participations du département aux Îles de loisirs du Val de Seine et des Boucles de Seine .	36
Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des dispositifs culturels (F : 291 180 euros) (I : 64 605 euros).....	36
Partenariat événementiel et promotion du Département (15 000 euros).....	36
Mise à jour de la nomenclature RIFSEEP et évolution des plafonds annuels pour les ingénieurs territoriaux.....	37
Cadrage du dispositif de congés bonifiés	37
Renouvellement de la convention pluriannuelle entre le Département des Yvelines et le fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique.....	37
Évolution des prestations sociales : frais de garderie et allocation aux parents d'enfants en situation de handicap	38
Admission en non-valeur et créances éteintes – mars 2022.....	38

Approbation et signature d'un avenant n°01 à la convention de partenariat entre le Département et la paierie départementale des Yvelines portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.....	38
Partenariat scientifique avec le Musée de la Saint-Quentin-en-Yvelines	39
Donation archives de M. Jacques Sgard	39
Dépôt d'une œuvre d'art par un collectionneur privé au musée départemental Maurice Denis	39
Convention de dépôt des œuvres de la donation Thiers-Musée Paul Arbaud.....	40
Aide exceptionnelle pour la restauration des caves du nord de Maisons-Laffitte (20 000 euros)	40
PASS MALIN : Convention de partenariat avec SNCF Voyageurs	40
Vente à emporter au Domaine de Madame Élisabeth : fixation de la tarification de la régie de recettes.....	41
Avenant à la convention de mise à disposition de deux agents du département auprès de la CAFY.....	41
Convention opérationnelle 2022-2024 avec la province de Jujuy-Argentine (20 825 euros-fonctionnement).....	42
Retrait de la décision allouant une subvention à l'association la ruche (21 440 euros).....	42
Attribution d'une subvention départementale à l'association ici et 2 mains (21 440 euros).	43
Renouvellement de trois groupements de commandes entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine.....	43
Deux groupements de commandes entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental 78/92	43
Désignation de deux représentants du Département des Yvelines au sein du Conseil d'administration de la « SEM'Média de l'Ouest parisien »- TV 78.....	44
Convention entre le Département des Yvelines et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'implantation des filières professionnelles au campus départemental de Mantes-la-Jolie	44

Adoption du compte rendu analytique n°1008 du 22 avril 2022

Le compte rendu analytique n°1008 du 22 avril 2022 est adopté.

Rapport annuel sur la situation du département des Yvelines en matière de développement durable

Le PRÉSIDENT – Ce rapport a été remis sur table et je vous invite à le lire.

Nicole Bristol – Face à la multiplication des urgences environnementales et climatiques, sociales et économiques, sanitaires et stratégiques, je souhaite rapidement introduire ce 10^{ème} rapport sur la situation du département des Yvelines en matière de développement durable. Il a été réalisé par le G.I.P. Yvelines Environnement et constitue pour le G.I.P. un marqueur de son expertise en matière de développement durable, qu'il a vocation à proposer à ses adhérents. La loi Grenelle 2 a introduit en 2011 pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'obligation de présenter un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable. Le Département des Yvelines va plus loin en s'inscrivant dans une dynamique autant innovante qu'inédite qui répond aux 17 objectifs de développement durable retenus par l'O.N.U. tout en s'appuyant sur les trois piliers économique, social et environnemental. Le département mène cette démarche à la fois avec le pragmatisme et la sobriété dont il a toujours fait preuve dans la dépense de l'argent public. En 2022, c'est par la recherche d'indicateurs de performance de plus en plus pertinents que nous serons en mesure de progresser. Le Département, aux côtés de Seine Yvelines Environnement s'y emploie avec ardeur.

La délibération 9-6939 est adoptée à l'unanimité des votants.

La présidence de l'assemblée départementale est confiée à Marie-Hélène Aubert, et le Président Pierre Bédier ne prend pas part au vote pour les quatre prochaines délibérations.

Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget principal

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le montant de dépenses réelles de fonctionnement représente 1,122 milliard d'euros et le montant de dépenses réelles d'investissement 357 millions d'euros. Ces chiffres, en augmentation sensible versus 2020, permettent au Conseil départemental de restaurer sa capacité d'investissement, avec une épargne brute qui représente aujourd'hui 82 % des dépenses réelles d'investissement. Le Département continue à investir massivement pour le territoire tout en limitant son endettement. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant sont de l'ordre de 721 euros versus 913 euros par habitant au niveau national. Le Département des Yvelines est moins dépensier que les autres et investit beaucoup plus, avec 282 euros dépensés par habitant en investissement contre 176 euros au niveau national.

Le Département reste un gros contributeur en matière de péréquation et se situe au 4^{ème} rang national avec 73 millions d'euros et représente également un fort soutien au bloc communal avec 58 millions d'euros (36 % des subventions totales versées). Les R.R.F. (recettes réelles de fonctionnement) ont augmenté de 12 % notamment grâce à une amélioration sensible des droits de mutation. Le montant des R.R.I. (recettes réelles d'investissement hors emprunt) est de 60 millions d'euros, en légère baisse ;

L'action départementale en faveur du développement du territoire et la réduction des inégalités territoriales demeure très puissante avec près de 400 millions d'euros investis dont 150 millions d'euros pour les mobilités durables, 142 millions d'euros pour la solidarité territoriale et 52 millions d'euros pour l'accompagnement aux différents programmes de rénovation urbaine.

La politique sociale reste le grand bloc de la section de fonctionnement avec 618 millions d'euros (autonomie, programme d'insertion et RSA, incendie et secours, accueil des usagers et pilotage des solidarités).

L'action en faveur de la jeunesse et de l'éducation est renforcée et représente 362 millions d'euros, dont 151 millions d'euros pour la protection de l'enfance, 139 millions d'euros à destination des collèges et de l'enseignement supérieur et 7 millions d'euros sur les loisirs et la mobilité des jeunes -PASS +78/92 notamment).

En transversalité, 163 millions d'euros sont dédiés à l'accompagnement des acteurs locaux, dont 71 millions d'euros envers le bloc local et 122 millions d'euros au profit du développement durable.

La crise sanitaire a entraîné 90 millions d'euros de dépenses sur deux ans (2020 et 2021), dont 40 millions d'euros en impact direct (10 millions d'euros d'achats de masques et équipements de protection, 22 millions d'euros de soutien aux ménages à l'activité économique et au tissu associatif local, 5 millions d'euros de primes exceptionnelles aux personnels les plus impliqués dans la gestion de crise et 3 millions d'euros de dispositifs exceptionnels d'hébergement et d'accompagnement) et 50 millions d'euros d'impacts indirects (+ 19 millions d'euros d'A.S.E. et +31 millions d'euros de R.S.A.)

Concernant la répartition des dépenses par politique publique, les dépenses ont augmenté de 30 millions d'euros en fonctionnement versus 2020, notamment en lien avec la poursuite de l'impact de la crise sanitaire, avec une évolution moyenne de 1,6 % entre 2015 et 2021, la trajectoire des dépenses de fonctionnement hors péréquation reste maîtrisée et en phase avec la stratégie financière du Département. En investissement, les dépenses s'élèvent à 439 millions d'euros en incluant la dette à hauteur de 32 millions d'euros et remboursement de l'avance D.M.T.O. à hauteur de 50 millions d'euros. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc à 357 millions d'euros.

Concernant les ressources du Département, l'année 2021 est la première où le département ne dispose de plus aucun levier fiscal avec la perception du produit de T.V.A. en compensation de la perte de la T.F.P.B. La fiscalité à pouvoir de taux est désormais constituée à 95 % des D.M.T.O. dont le taux est plafonné à 4,5 %. Cette disparition du levier fiscal est un élément clé dans la réflexion sur la prospective financière du Département. Nous sommes désormais à la fois à la merci de l'activité économique et de l'activité immobilière et des décisions de l'État. Le budget des départements aujourd'hui n'a plus une once d'autonomie. Nous sommes exposés aux retournements brutaux de conjoncture économique et aux ajustements de l'État qui saura faire valoir un certain nombre de réductions dans les prochaines années.

Pour autant, la situation financière du Département reste solide. L'emprunt mobilisé s'élève à 140 millions d'euros et l'encours de dette atteint 503 millions d'euros, soit 349 euros par habitant (pour une moyenne nationale de 522 euros par habitant). Le niveau d'endettement des Yvelines est parmi les plus bas de France avec 1,7 an de capacité de désendettement.

Concernant le résultat du compte administratif 2021, le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 303 millions d'euros, le résultat de clôture après intégration des reports de la section d'investissement s'élève à – 66 millions d'euros. Le résultat de clôture global s'établit donc à 237 millions d'euros.

Ces 237 millions d'euros sont affectés au budget supplémentaire 2022 qui permet la reprise des résultats 2021 et la prise en compte de certains ajustements de fonctionnement principalement liés à la poursuite de la crise sanitaire, à la crise géopolitique en Ukraine ainsi qu'aux mesures nationales liées à l'inflation. Cette inflation est un sujet qui émergera au cours des prochaines années, notamment dans le secteur sanitaire et social. Ces ajustements ont un impact limité sur les équilibres financiers dans la mesure où l'épargne affiche une légère baisse (-10 millions d'euros) et se maintient à 202 millions d'euros. Les ajustements des dépenses réelles de fonctionnement sont essentiellement dus à l'impact de l'inflation (+ 9 millions d'euros), à la poursuite des impacts sanitaires (+ 7,7 millions d'euros), à l'ajustement de quelques budgets satellites et annexes. Par ailleurs, les recettes réelles de fonctionnement sont révisées à la hausse du fait d'un ajustement des recettes fiscales (+ 7,4 millions d'euros de T.V.A. en compensation de la T.F.P.B.). Concernant la section d'investissement, on peut noter l'augmentation du crédit opérationnel d'investissement de 111 millions d'euros qui couvre notamment des ajustements liés au projet Éole (+ 36 millions d'euros), l'A.F.D.E.Y. avec l'acquisition foncière du site Stellantis à 30 millions d'euros, l'I.S.P.C. dans le cadre de la stratégie départementale sur son volet santé (+ 22 millions d'euros), la place d'Armes de Versailles (5 millions d'euros) et la prise de participation dans le méthanisateur à Thoiry et la géothermie au Chesnay-Rocquencourt avec 4,6 millions d'euros.

Olivier Lebrun – En page 18 du rapport sur le compte administratif, l'encadré est éloquent sur le fait que l'État et les gouvernements successifs ne tiennent pas leurs engagements. L'État devait compenser intégralement la somme versée aux bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité. Les dépenses ont augmenté et aujourd'hui, on constate un fossé important entre ce qui est versé aux allocataires et ce qui est versé en compensation par l'État. En 2022, cet écart est de 112 millions d'euros pour les Yvelines et représente depuis 2013, 1,2 milliard d'euros non versés aux Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6998 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote.

Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget annexe Musée Maurice Denis (MMD)

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce budget annexe présente un montant de recettes de 1,585 million d'euros, 1,570 million d'euros de dépenses et un déficit de 197 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7000 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote.

Compte de gestion, compte administratif 2021 – budget annexe Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY)

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce budget annexe présente 1,842 million d'euros de dépenses et un résultat négatif de 874 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7001 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote.

Comptes de gestion, comptes administratifs 2021 – budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison Enfance Yvelines (MEY))

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Le résultat définitif 2021 s'établit à 359 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-6999 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier ne prend pas part au vote.

Pierre Bédier reprend la présidence à 9 heures 55.

Affectation des résultats 2021

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Il est proposé d'affecter le résultat en fonctionnement de 237 millions d'euros et en investissement 65 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7002 est adoptée à l'unanimité des votants.

Budget supplémentaire 2022 - budget principal et budgets des établissements et services publics sociaux (Centre Maternel Porchefontaine (CMP), Maison Enfance Yvelines (MEY))

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération n'appelle pas de remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7003 est adoptée à l'unanimité des votants.

Budget supplémentaire 2022 - clôture d'autorisation de programme et d'engagement du budget principal

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération n'appelle pas de remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7004 est adoptée à l'unanimité des votants.

Budget supplémentaire 2022 - budget annexe Musée Maurice Denis (MMD)

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération n'appelle pas de remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7006 est adoptée à l'unanimité des votants.

Budget supplémentaire 2022 - budget annexe Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY)

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Cette délibération n'appelle pas de remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7005 est adoptée à l'unanimité des votants.

Création et vote du budget annexe pour le SPIC du parc de stationnement de l'avenue de Saint-Cloud à Versailles

Éric Dumoulin, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet d'approuver la création et les modalités de fonctionnement d'une régie dotée de la seule autonomie financière, et d'un budget annexe correspondant, ainsi que le vote de ce budget annexe afin d'assurer la reprise au 1^{er} septembre 2022 par le Département des Yvelines de l'exploitation du parc de stationnement de l'avenue de Saint-Cloud à Versailles. Il est nécessaire de voter la création de cette régie, puis son budget et le principe d'un budget annexe.

Le PRÉSIDENT – Nous avons découvert que le Conseil départemental allait être propriétaire de ce parc. Le Conseil départemental est par ailleurs en négociations avec la communauté urbaine pour récupérer d'autres parcs. Ces démarches s'inscrivent dans la logique du Département de réaliser des investissements générateurs de recettes. La Commission Permanente a adopté un certain nombre de principes d'aménagement de l'esplanade du Château, qui seront présentés à travers la signature le 8 juillet prochain de la convention entre le Conseil départemental et l'établissement public du Château de Versailles. L'aménagement de l'esplanade du Château aura des conséquences de stationnement et imposera soit l'agrandissement du parking existant, soit la construction d'un nouveau parking, soit les deux.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 1-7082-1 et 1-7082-2 sont adoptées à l'unanimité des votants

Dispositif pilote pour le déploiement de bornes de recharge et de véhicules électriques en "autopartage" pour 12 communes rurales du canton de Bonnières-sur-Seine

Josette JEAN, *Rapporteur* – Le maillage en bornes de recharge électrique dans les communes rurales des Yvelines est particulièrement faible alors que l'usage des véhicules électriques est en plein essor. Le Département souhaite installer dans les communes rurales de moins de 2 000 habitants une borne de recharge électrique et

équiper chaque mairie d'un véhicule électrique. Avant d'étendre le déploiement des équipements à l'ensemble des communes rurales yvelinoises, un dispositif pilote va être engagé à partir du 1^{er} trimestre 2023 sur 12 communes rurales du Canton de Bonnières-sur-Seine : Adainville, Breuil-Bois-Robert, Condé-sur-Vesgre, Dammartin-en-Serve, Fontenay-Mauvoisin, Maulette, Ménerville, Neauphlette, Orvilliers, Perdreauxville, Vert et Villette.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

La délibération 5-7051 est adoptée à l'unanimité des votants

Évolution de la Société Publique Locale interdépartementale d'études (SPL) CITALLIA et cession d'actions

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé, en 2021, une Société Publique Locale (S.P.L.) interdépartementale d'études. Avec un actionnariat exclusif des deux Départements et dotée d'un capital social paritaire de 400 000 euros, cette SPL, dénommée CITALLIA, a pour objet de réaliser des prestations d'études en quasi régie sur les champs de compétences des deux Départements. Afin de renforcer les capacités d'action de cette S.P.L., il est proposé d'élargir son champ d'intervention aux opérations d'aménagement et de construction en modifiant son objet social, limité à sa création, aux seuls besoins d'ingénierie. Les deux Départements se doteront ainsi d'un opérateur à même de conduire pour leur compte et sans mise en concurrence, les opérations publiques structurantes qu'ils pilotent. Dans le même temps, il est proposé d'en ouvrir l'actionnariat aux collectivités locales yvelinoises et altoséquanaises, leur permettant de solliciter la S.P.L. pour la conduite de leurs projets. Il est proposé :

- D'adopter une modification de l'objet social de la S.P.L. ;
- D'acter la cession de 3 000 actions pour un montant total de 30 000 euros (soit 7,5 % du capital détenu par les Départements) au bénéfice de la Communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise (1 000 actions), de la Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (1 000 actions) ainsi que des Communes de Montesson (500 actions) et de Levallois-Perret (500 actions).

La cession d'actions par les deux Départements au bénéfice des nouveaux entrants interviendra à parité au profit des Collectivités précitées. Le Département des Yvelines cédera 1 500 actions (15 000 euros), tout comme le Département des Hauts-de-Seine. D'autres collectivités locales pourront rejoindre l'actionnariat de CITALLIA.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7066 est adoptée à l'unanimité des votants. Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Nicole Bristol, Nicolas Dainville, Joséphine Kollmannsberger, Lorrain Merckaert, Grégory Garestier, Cécile Zammit Popescu, Karl Olive, Fabienne Devèze, Laurent Brosse, Suzanne Jaunet, Catherine Arenou, Cécile Dumoulin, Marc Herz, Guy Muller et Bertrand Coquard ne prennent pas part au vote.

Prise de participation du Conseil départemental des Yvelines dans la Société par Actions Simplifiée (S.A.S) GEOMY3 pour la production de chaleur par géothermie sur le Chesnay Rocquencourt (749 000 euros)

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Les questions d'énergie auront une importance décisive dans les mois et les années à venir en raison de facteurs structurels et géopolitiques (guerre en Ukraine). Elles auront une dimension à la fois économique et quantitative : des problèmes d'approvisionnement en gaz et en électricité dès cet hiver ne sont pas à exclure. Le Département souhaite mener une politique dynamique d'investissement dans ce domaine. La copropriété Parly 2, actuellement alimentée par un réseau de chaleur privé fonctionnant au gaz, veut faire le choix de la géothermie. La loi de transition énergétique pour la croissance verte permet au Conseil départemental de prendre une participation au capital d'une société privée ayant pour objet la production d'énergie renouvelable. Il vous est proposé que le Département prenne une participation de 14 % au capital social de la SAS GEOMY. Le reste du capital sera détenu par ENGIE Solutions et par la commune du Chesnay-Rocquencourt. Il vous est proposé d'approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la nouvelle S.A.S. GEOMY, d'autoriser le Conseil départemental à prendre une participation dans le capital de cette nouvelle société à hauteur de 749 000 euros. Le Département désignera Nicole Bristol pour le représenter au sein de l'Assemblée générale de la S.A.S. et Nicole Bristol et Sylvie d'Estève au sein du Comité de Direction de la nouvelle société.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7085 est adoptée à l'unanimité des votants. Richard Delepierre, Sylvie d'Estève (qui a donné pouvoir à Richard Delepierre) et Nicole Bristol ne prennent pas part au vote.

Convention particulière de partenariat entre le Département des Yvelines et l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris pour l'année 2022

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Le Département a approuvé le 29 mars 2019 la construction sur le plateau de Versailles Satory d'un ensemble immobilier d'environ 13 000 m² qui accueillera, en 2024, trois des principaux laboratoires de recherche de l'École des Mines. Ce projet permettra le regroupement de 300 personnes qui viendront renforcer les 250 chercheurs installés par le Département dans le Mobilab en 2018. Afin de maximiser l'impact de cette implantation et renforcer les politiques publiques du Département axées sur la transition énergétique et numérique du territoire, l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris et le Département des Yvelines ont souhaité formaliser leur partenariat par une convention-cadre signée le 10 juin 2021. Celle-ci vise à identifier des axes de coopération communs sur ces thématiques. Le présent rapport vous propose d'approuver la première convention de partenariat opérationnel 2022 qui fixe les engagements et les modalités d'intervention des parties prenantes autour de 3 axes :

- Axe 1 : mener des recherches expérimentales sur le territoire en matière de transition énergétique et environnementale (sur les collèges) ;
- Axe 2 : diffuser et promouvoir l'excellence scientifique et l'innovation dans les collèges ;
- Axe 3 : développer le partenariat avec le tissu économique local et des actions de communication.

Cette convention est sans incidence budgétaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales.

Nicolas Dainville – Je salue le travail des services qui ont réussi à attirer cette belle institution et le projet industriel de Satory. Je rappelle l'importance des Yvelines dans le volet recherche du projet O.I.N. Paris-Saclay et de la future ligne 18, qui sera la colonne vertébrale qui reliera le plateau de Saclay, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines.

La délibération 5-6962 est adoptée à l'unanimité des votants.

Annexe à la convention SMO SYN TELEMEDECINE

Laurent Richard, *Rapporteur* – Pour lutter contre la désertification médicale, les Yvelines mènent une politique ambitieuse et volontariste, notamment vers les territoires fragilisés et impactés par ce phénomène (zones rurales et quartiers en politique de la ville). L'objectif du Conseil départemental est de garantir aux Yvelinois un accès aux soins médicaux et paramédicaux de qualité et de réduire les

inégalités territoriales. Le Conseil départemental va acquérir et installer 51 dispositifs (essentiellement des cabines de télémedecine) sur le territoire et équipera un Bus Santé d'une cabine. La répartition géographique des médecins n'est pas optimisée, la démographie médicale est vieillissante (44 % des médecins ont plus de 60 ans dans les Yvelines) et doit faire face à des demandes de soins croissantes du fait du vieillissement de la population et le traitement des maladies chroniques. Le déploiement se fera dans un premier temps sur des sites départementaux (maisons médicales, centres de PMI, TAD) et sera ensuite étendu à des sites sous maîtrise d'ouvrage communale. S.E.Y. réalise l'achat des télécabines et conclura différentes prestations (maîtrise d'ouvrage). La mise en place de ce dispositif représente 9,1 millions d'euros d'investissement (dont 8 millions d'euros passent par S.E.Y.) et 786 000 euros d'investissement (dont 220 000 euros passent par S.E.Y.).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-6992 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier, Bertrand Coquard, Cécile Dumoulin, Patrick Stefanini et Sonia Brau ne prennent pas part au vote.

Subvention départementale d'investissement à la fondation Anne de Gaulle pour les travaux de construction du foyer d'accueil médicalisé et foyer de vie de Montigny-le-Bretonneux (21,8 millions d'euros)

Marc Herz, *Rapporteur* – Le rapport a pour objet l'approbation d'une subvention départementale d'investissement à la Fondation Anne de Gaulle pour les travaux de délocalisation et d'extension de l'Établissement d'Accueil Médicalisé (E.A.M.) Saint-Louis et du foyer de vie Vertcoeur à Montigny-le-Bretonneux (21,27 millions d'euros). Le projet de la Fondation Anne de Gaulle (F.A.D.G.) répond au besoin de transformation de l'offre vers une plus grande personnalisation et adaptabilité aux besoins des usagers avec la construction d'une plateforme d'hébergement de 100 places sur la commune de Montigny-le-Bretonneux, et se traduira par :

- Les transferts de l'EAM « St Louis » de Versailles et du Foyer de Vie « Vertcoeur » de Milon La Chapelle regroupés sur un même site,
- L'ouverture de l'intégralité des 39 places supplémentaires autorisées dans le cadre des arrêtés d'autorisation en date du 24 juin 2020 et du 3 juin 2022 portant respectivement extension de la capacité de l'E.A.M. « Saint-Louis » à 33 places (dont 15 supplémentaires) et du Foyer de Vie « Vertcoeur » à 67 places (dont 24 places supplémentaires).

Pour mettre en œuvre ce projet d'envergure, le Département a décidé de mobiliser des financements importants avec :

- Le rachat du terrain acquis par la F.A.D.G. auprès de l'Agglomération de St Quentin en Yvelines à son prix de revient, assorti d'un foncier complémentaire que le Département apportera. Le foncier sera ensuite mis à la disposition de la F.A.D.G. par la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour une durée prévisionnelle de 30 ans et à son terme, le Département deviendra propriétaire de l'ensemble des bâtiments édifiés ;
- Le versement d'une subvention d'investissement exceptionnelle pour financer le coût des travaux de construction, déduction faite des autres subventions obtenues auxquelles ce projet peut prétendre.

Le démarrage des travaux est programmé en octobre 2022 et l'ouverture de la plateforme en septembre 2024.

À cet effet, le Département s'engage à verser à la F.A.D.G. une subvention d'investissement transférable, s'élevant à 21 274 427 euros T.T.C., soit 87 % du montant prévisionnel total toutes dépenses confondues des travaux de construction d'un montant de 24 374 427 euros T.T.C.

Marie-Hélène Aubert – Je souligne l'importance de prioriser les investissements qui génèrent des économies ou des recettes de fonctionnement. C'est typiquement le cas de cette délibération : le Conseil départemental investit 21 millions d'euros à la place d'un emprunt contracté par le gestionnaire et cette subvention est répercutée sur le tarif journée imposé aux résidants, ce qui représentera une économie de 8 millions d'euros en dépenses de fonctionnement au bout de 25 ans.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit d'une bonne remarque.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7090 est adoptée à l'unanimité des votants.

Convention de partenariat entre le Département des Yvelines et le Groupement d'intérêt public Seine et Yvelines Environnement pour la mise en place d'une offre de compensation (1 : 1 000 000 euros)

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Cette structure permet de préparer des compensations environnementales de projet d'aménagement et d'y attribuer une dotation en investissement de 1 million d'euros qui lui permettra de réaliser des acquisitions foncières et des études de compensation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7101 est adoptée à l'unanimité des votants.

Reconstruction du collège Benjamin Franklin à Epône, construction d'un nouveau collège à Poissy (14,3M€), actualisation du montant de la reconstruction du collège de Verneuil-sur-Seine (+11,22 M€), et ajustement du solde des opérations du nouveau collège de Mantes-la-Jolie et du Lycée Franco-Allemand de Buc (+4,12 M€)

Suzanne Jaunet, *Rapporteur* – Il vous est proposé de construire un collège de 600 places dans le quartier Rouget-de-Lisle à Poissy, sachant que la maîtrise d'œuvre est estimée à 6 millions d'euros et que le collège lui-même devrait représenter 40 millions d'euros. Il est également proposé de lancer la reconstruction du collège Benjamin Franklin à Epône lui permettant de passer de 600 à 900 places, pour 8,3 millions d'euros d'études de reconstruction et 45 millions d'euros de travaux. Enfin, la réévaluation des opérations du collège Jean Zay à Verneuil-sur-Seine nécessite d'augmenter le montant des travaux de 32 %, qui passe de 34 à 43 millions d'euros en raison du contexte inflationniste et de la complexité du site. Enfin, il s'agit de solder les montants relatifs à deux collèges : le collège de Mantes-la-Jolie pour 1 million d'euros et le collège de 2,9 millions d'euros pour le lycée franco-allemand.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7055 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Depuis 2015, le Conseil départemental a plus que doublé la dépense d'investissement par collégien et presque doublé la dépense de fonctionnement. Ces chiffres démontrent bien que la priorité a été donnée au secteur éducatif.

Système d'archivage électronique mutualisé

Olivier LEBRUN, *Rapporteur* – Il est proposé de mettre en place un système mutualisé d'archivage électronique entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine, qui pourrait ensuite être ouvert aux collectivités locales de ces départements. Il est proposé de voter un budget de 2,26 millions d'euros pour les Yvelines (même montant pour les Hauts-de-Seine) dans le cadre d'un programme sur 6 ans. Au titre

de 2022, ce sont 264 000 euros de fonctionnement et 153 500 euros pour l'archivage électronique lui-même.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7089 est adoptée à l'unanimité des votants

Bertrand Coquard – Cet archivage va devenir obligatoire pour les communes et Seine Yvelines Numériques le proposera au bloc communal dans quelques années en mutualisation.

Valor Viande - Augmentation de la durée de la garantie d'emprunt sans augmentation du capital restant dû (189 000 euros)

Bertrand Coquard, *Rapporteur* – Par délibération du Conseil départemental du 17 avril 2015, le Département a accordé une garantie à la S.C.I.C. Valor Viande à hauteur de 50 % concernant le remboursement de deux emprunts. Suite à la restructuration de cette dette, il vous est proposé d'approuver l'allongement de la garantie respectivement de 4 ans et de 10 ans. Cette décision est sans impact financier, le capital total restant dû par le Conseil départemental étant inchangé, soit 189 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7097 est adoptée à l'unanimité des votants

Contrat de développement Yvelines + de Marly-le-Roi (2 316 000 euros)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Ce rapport propose une subvention à la commune de Marly-le-Roi afin de soutenir la réalisation de 4 projets : la rénovation et l'extension du conservatoire Roger Bourdin, la restauration de l'Hôtel Couvé, la rénovation et l'agrandissement du Pôle Jeunesse et la rénovation et l'agrandissement du terrain synthétique du stade du Chenil. Il est proposé d'accorder une subvention départementale de 2,316 millions d'euros à la commune.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7018 est adoptée à l'unanimité des votants. Stéphanie Theyre ne prend pas part au vote.

Plan d'aide exceptionnelle aux communes de plus de 25 000 habitants - Avenants pour les Communes de Rambouillet et de Guyancourt

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Depuis son adoption, ce plan d'aide a permis d'engager 39,3 millions d'euros pour financer les projets des seize communes éligibles. Le premier avenant proposé concerne la ville de Guyancourt, dont le contrat comptait plusieurs thématiques (développement d'équipements sportifs, rénovation d'espaces publics et réhabilitation thermique). Les travaux relatifs aux équipements sportifs sont plus coûteux qu'initialement prévu. Le 16 mars 2022, la commune a demandé une évolution de ce plan de subventionnement. Il est proposé de porter le montant de subvention à 2,150 millions d'euros, avec une modification de ventilation des montants. Le deuxième avenant proposé concerne la ville de Rambouillet, à qui le département a accordé un montant de subvention totale de 2,5 millions d'euros pour un projet visant à conforter l'offre d'équipements pour l'enfance. En raison de la crise sanitaire, la ville a demandé une prorogation de deux ans au vu des aléas rencontrés par la commune. Le montant de subvention reste inchangé.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7019 est adoptée à l'unanimité des votants.

Modification du règlement du dispositif d'aide aux études, subvention à Rambouillet Territoires (72 780 euros) et prorogation de délai pour l'étude centre-ville de Plaisir

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – Le département a adopté en février 2021 un programme d'aide à la définition des projets d'aménagement permettant de financer des études visant l'élaboration de stratégies d'aménagement ou de préfiguration d'opérations. Il est apparu nécessaire de modifier le règlement afin de permettre le versement d'acompte de subvention. Il est également proposé d'attribuer une subvention à Rambouillet Territoires de 72 780 euros pour son étude de révision du schéma de cohérence territoriale Sud Yvelines. Enfin, il est proposé de proroger d'un an la durée d'utilisation de la subvention accordée à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour une étude de redynamisation du centre-ville de Plaisir. Trois délibérations sont donc proposées.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

Les délibérations 5-7020-1, 5-7020-2 et 5-7020-3 sont adoptées à l'unanimité des votants.

Contrat Yvelines Territoires de Saint-Quentin-en-Yvelines -Avenant n°2

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Le montant total de ce contrat 30,4 millions d'euros. Une des 6 opérations retenues porte sur l'aménagement de la colline d'Élancourt, dont le montant passe de 1,5 à 4 millions d'euros, ce qui place le Département comme premier financeur de ce site olympique. Le reste de la subvention est reventilé sur les autres opérations et l'enveloppe globale reste identique.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7034 est adoptée à l'unanimité des votants.

Adoption de 4 CPY+ pour les communes de Croissy-sur-Seine, L'Etang-la-Ville, Meulan-en-Yvelines et Villepreux (2,9 millions d'euros)

Sonia BRAU, *Rapporteur* – Il s'agit d'adopter 4 contrats de proximité Yvelines + pour les communes de Croissy-sur-Seine, l'Etang-la-Ville, Meulan-en-Yvelines et Villepreux pour un montant de 2,9 millions d'euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7038 est adoptée à l'unanimité des votants

Adoption des conventions et avenant encadrant le cofinancement Région/Département des contrats ruraux

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – À la suite de plusieurs observations émises par le Département, une C.T.A.P. s'est tenue le 21 mars 2022 afin d'apporter les adaptations suivantes :

Concernant les contrats ruraux (collectivités de moins de 2000 habitants) :

- Un renforcement du rôle des Départements dans l'instruction des contrats et dans les relations avec les communes ;
- Un allongement de la durée des contrats de 3 à 5 ans ;
- Un élargissement du champ d'éligibilité des opérations ;

Concernant les cofinancements, hors contrats ruraux, la C.T.E.C. qui existait de 2018 à 2021 est abandonnée au profit d'une C.T.E.C. créée sur les seuls projets subventionnés dans le cadre des Contrats d'Aménagement Régionaux et relevant de la compétence « aménagement et développement durable du territoire » à chef de file régional. Une nouvelle C.T.E.C. « vélo » est également renouvelée pour inclure

également les projets d'aménagement du réseau cyclable à haut niveau de service (R.E.R. V) par des modalités techniques et financières particulières.

Afin de mettre en application ces adaptations, il est proposé à l'Assemblée départementale d'approuver l'avenant n°1 à la C.T.E.C. relative au dispositif des Contrats Ruraux, la C.T.E.C. relative au dispositif des Contrats d'Aménagement Régionaux et la CTEC « vélo ».

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7033 est adoptée à l'unanimité des votants.

Adoption de 6 contrats ruraux avec Yvelines Plus et d'un complément Yvelines Plus au contrat rural de Senlisse (1 470 340 euros)

Grégory Garestier, *Rapporteur* – 6 communes sont concernées par un Contrat rural et Yvelines plus : Bazainville, Béhoust, Cernay-la-Ville, Herbeville, Les Alluets-le-Roi et Longnes. Le complément Yvelines Plus concerne la ville de Senlisse en raison de dépassements liés à l'augmentation des coûts de matières premières pour la rénovation d'un bâtiment communal.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7040 est adoptée à l'unanimité des votants.

Prior 'Yvelines rénovation urbaine : Adoption des protocoles de gouvernance (Saint-Cyr-l'Ecole, Élancourt et Poissy)

Lorrain Merckaert, *Rapporteur* – Le Département a souhaité intervenir dans la rénovation urbaine des communes qui n'entrent pas dans le cadre du dispositif A.N.R.U. Des projets de soutien ont été lancés pour les 3 opérations de Beauregard à Poissy, les Petits Prés à Élancourt et la Fontaine Saint-Martin à Saint-Cyr-l'Ecole. Ces protocoles visent à assurer une étroite association du Département au suivi stratégique et opérationnel des projets, afin de veiller à leur déploiement effectif et de garantir le respect du niveau d'ambition justifiant des subventions allouées. Ces protocoles sont uniquement à visée partenariale et n'emportent pas d'engagement financier pour le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7023 est adoptée à l'unanimité des votants

Karl Olive – Je remercie les services du Département pour l’opération prévue sur le quartier de Beauregard à Poissy.

Nicolas Dainville – Je remercie également le Conseil départemental et les services au nom d’Anne Capiaux pour le quartier des Petits Prés.

Sonia Brau – J’adresse les mêmes remerciements pour Saint-Cyr-l’Ecole.

Le PRÉSIDENT – En matière de politique de la ville, le Conseil départemental a décidé de traiter de sujets qui ne sont pas pris en charge par les dispositifs de l’État.

Service d’Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE): Adoption des conventions avec les structures de mises en œuvre (722 575 euros)

Alexandra Rosetti, *Rapporteur* – Reconnu pour son action de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires yvelinois les plus modestes grâce à son P.I.G. Habiter Mieux, qui le place au 1er rang des départements franciliens en la matière avec près de 700 dossiers traités par an, le Département entend se positionner ainsi comme le chef de file de la rénovation énergétique sur son territoire et le principal opérateur de l’aide MaPrimeRénov’ du programme national France Rénov’. En janvier 2022, le Département a adopté la convention établie entre lui et l’A.D.E..M.E. pour la mise en place du S.A.R.E. (Service d’Accompagnement à la Rénovation Énergétique) sur une durée de deux ans. Le S.A.R.E. est un programme de certificat d’économie d’énergie au travers duquel le Département des Yvelines bénéficie de financements permettant à tous les propriétaires yvelinois de bénéficier d’un accompagnement gratuit par des experts pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Afin d’apporter aux Yvelinois des conseils de qualité, le Département a fait le choix de mobiliser l’expertise des Espaces Info Énergie (E.I.E.) déjà présents sur le territoire que sont Énergies Solidaires et l’Agence Locale de l’Énergie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines (A.L.E.C. S.Q.Y.), ainsi que les opérateurs du P.I.G. Habiter mieux (S.O.L.I.H.A. et Citémétrie). Ce choix se traduit par l’adoption de conventions bilatérales d’objectifs et de financements avec chacun de ces opérateurs. Les deux conventions concernant E.I.E. et A.L.E.C. S.Q.Y.), sont aujourd’hui proposées. Elles établissent le programme d’action 2022 au titre duquel les deux Espaces Information Energie pourront percevoir une subvention S.A.R.E.

Le montant total pour rémunérer ces deux opérateurs s’établit à 722 575 euros (410 000 euros pour E.I.E. et 312 000 euros pour A.L.E.C. S.Q.Y.). Ces financements se composent d’une part fixe et d’une part variable visant à réaliser 7 000 actes-conseils et 270 accompagnements de propriétaires de maisons individuelles. Sur ce budget total, le Département prend à sa charge 37 %, le reste étant couvert par les C.E.E.

Enfin, le Département travaille actuellement à l'appui du S.A.R.E. à la création d'un guichet départemental de rénovation énergétique, portail d'entrée unique pour les Yvelines qui souhaitent se renseigner sur la rénovation énergétique.

Deux délibérations sont proposées.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7026-1 est adoptée à l'unanimité des votants. Alexandra Rosetti ne prend pas part au vote.

La délibération 5-7026-2 est adoptée à l'unanimité des votants. Nicole Bristol et Nicolas Dainville ne prennent pas part au vote.

Communes fusionnées : attribution d'une subvention à la commune nouvelle de Notre-Dame-de-la-Mer (290 815 euros)

Patrick Stefanini, *Rapporteur* – La commune de Notre-Dame-de-la-Mer créée le 1^{er} janvier 2019 est issue de la fusion des communes de Jeufosse et de Port-Villez. Elle peut bénéficier des deux dispositifs « aides aux études préalables » et « aide à l'investissement » adoptés par l'assemblée départementale en 2018. Cette nouvelle commune n'a pas bénéficié du premier et souhaite bénéficier du second, notamment pour sa partie correspond à l'ancienne commune de Port-Villez avec plusieurs travaux de requalification des espaces publics et notamment d'enfouissement des réseaux aériens et de réfection de chaussée. Il vous est proposé de lui accorder un montant subvention de 290 000 euros.

Le PRÉSIDENT – Notre-Dame-de-la-Mer est une chapelle qui accueille un pèlerinage né de la peur des invasions vikings.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Contrats avec les Communes et leurs Établissements Publics.

La délibération 6-7027 est adoptée à l'unanimité des votants

Adoption de l'avenant N°1 de la convention de partenariat 2021-2023 avec la CCI Versailles-Yvelines portant sur l'année 2022 (34 000 euros)

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Ce rapport a pour objet de proposer un avenant n° 1 à la convention de partenariat d'études 2021-2023 signée entre le Département et la Chambre de Commerce afin de lui confier une étude sur l'état des lieux du commerce dans les Yvelines. En 2021, l'étude a porté sur la filière bois et le rapport est remis sur table. Le montant proposé est de 34 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7070 est adoptée à l'unanimité des votants.

Prorogation de la date d'échéance de démarrage des travaux de construction des maisons médicales d'Epône et de Conflans-Sainte-Honorine et actualisation du financement départemental pour la maison médicale d'Epône (1 093 600 euros)

Pauline Winocour-Lefevre, *Rapporteur* – Le premier projet concerne la maison médicale d'Epône à qui le Conseil départemental avait accordé en avril 2020 une subvention de 655 116 euros. Les prescriptions des A.V.F. ont obligé la commune à revoir le projet et il est aujourd'hui proposé de porter la subvention à 1 093 600 euros et de proroger de 18 mois la date d'échéance de démarrage des travaux.

La deuxième délibération concerne la maison médicale de Conflans-Sainte-Honorine et propose de proroger de 18 mois la date d'échéance de démarrage des travaux. Cette prorogation est sans incidence financière.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7071-1 est adoptée à l'unanimité des votants, Guy Muller, (représenté par Cécile Dumoulin), ne prend pas part au vote.

La délibération 5-7071-2 est adoptée à l'unanimité des votants.

INGENIERY : adoption de l'avenant n°1 à la convention annuelle de partenariat 2022 (350 000 euros)

Josette Jean, *Rapporteur* – IngénierY' doit faire face à une croissance de ses activités supérieure aux prévisions et à un prochain élargissement de ses interventions administratives et techniques au domaine du développement territorial durable. Le besoin de financement supplémentaire d'IngénierY' est estimé à 350 000 euros. Ainsi, il est proposé d'augmenter le montant du financement annuel du Département de 680 000 euros à 1 030 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7098 est adoptée à l'unanimité des votants. Patrick Stefanini, Cécile Dumoulin, Josette Jean, Pauline Winocour-Lefèvre, Philippe Benassaya, Grégory Garestier, Geoffroy Bax de Keating, Bertrand Coquard, Clarisse Demont, Olivier Lebrun et Marc Herz ne prennent pas part au vote.

Subvention "animations estivales dans les quartiers" - commune de Saint Cyr l'École (9 792 euros)

Catherine Arenou, *Rapporteur* – Au titre de la Dotation sociale globale, le Territoire d'Action Départementale (T.A.D.) Grand Versailles propose l'attribution d'une subvention de 9 792 euros à la commune de Saint-Cyr-l'École pour son action durant la période estivale.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7057 est adoptée à l'unanimité des votants. Sonia Brau ne prend pas part au vote.

Sonia Brau – Je remercie le Conseil départemental pour cette aide importante.

Avenant réajustant à la baisse le montant de la subvention du projet de la commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au titre de « sport-communes »

Nicolas Dainville, *Rapporteur* – La commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines modifie la nature des travaux de son gymnase, qui n'est plus étendu, mais rénové. Le montant de la subvention évolue en ce sens.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7064 est adoptée à l'unanimité des votants.

Collèges privés sous contrat d'association : attribution de subventions informatiques pour 2022 à 20 établissements (572 221 euros)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des subventions informatiques à 20 établissements pour un montant de 572 221 euros. Le Conseil départemental finance les dépenses à hauteur de 70 %.

Le PRÉSIDENT – La loi 3DS était censée simplifier les choses, mais les a compliquées. Sur 42 conseillers départementaux, 30 ne peuvent pas prendre part au

vote ! Nous sommes chez les fous ! Une autre solution consisterait à faire une délibération par collège et de faire sortir à chaque fois les conseillers concernés.

Le Directeur Général des Services – La loi 3DS a prévu dans son application que la règle du quorum s'applique pour les communes explicitement mentionnées. Elle ne prévoit toutefois pas cela pour les Conseils départementaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7035 est adoptée à l'unanimité des votants. Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Laurence Boullaran, Nicole Bristol, Claire Chagnaud-Forain (représentée par Laurence Boullaran), Julien Chambon, Richard Delepierre, Clarisse Demont (représentée par Geoffroy Bax de Keating), Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève (représentée par Richard Delepierre), Fabienne Devèze, Éric Dumoulin, Olivier de La Faire, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Lorrain Merckaert, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal (représenté par Fabienne Devèze), Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu ne prennent pas part au vote.

Collèges privés sous contrat d'association : Aides aux investissements 2022 à 19 établissements (2 659 126 euros)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'une aide aux investissements de 2 659 126 euros avec des subventions plafonnées à 85 % et au 10^{ème} du budget et qui ne doit pas excéder 850 euros par élève. La subvention accordée au collège de Meulan passe de 299 430 euros à 132 000 euros. 5 collèges privés ont bénéficié d'un équipement individuel mobile : Blanche de castille (Chesnay), Sainte-Thérèse (Houilles), Mercier Saint-Paul (Meulan), Saint-Augustin (Saint-Germain-en-Laye) et Notre-Dame-Les Oiseaux (Verneuil-sur-Seine).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7036 est adoptée à l'unanimité des votants. Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Laurence Boullaran, Nicole Bristol, Claire Chagnaud-Forain (représentée par Laurence Boullaran), Julien Chambon, Richard Delepierre, Clarisse Demont (représentée par Geoffroy Bax de Keating), Gwendoline Desforges, Sylvie d'Estève (représentée par Richard Delepierre), Fabienne Devèze, Éric Dumoulin, Olivier de la Faire, Grégory Garestier,

Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Lorrain Merckaert, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Péricard, Jean-François Raynal (représenté par Fabienne Devèze), Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu ne prennent pas part au vote.

Collèges à recrutement interdépartemental : Contribution aux frais de fonctionnement des collèges privés Jeanne d'Arc à Dourdan (Essonne) (37 210 euros) et Saint Adjutor à Vernon (Eure) (33 039 euros)

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Comme chaque année, le Conseil départemental doit décider de la contribution à verser aux départements de l'Essonne et de l'Eure, car des élèves yvelinois sont scolarisés à Sainte-Jeanne-d'Arc à Dourdan (14 % des élèves, soit 37 210 euros de participation aux frais de fonctionnement) et à Saint-Adjutor à Vernon (18 % des élèves, soit 33 039 euros de participation aux frais de fonctionnement).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7037 est adoptée à l'unanimité des votants.

Collèges publics : Dotations complémentaires de fonctionnement

Cécile Dumoulin, *Rapporteur* – Il s'agit d'accorder des dotations complémentaires de fonctionnement :

- 569,80 euros au collège Victor Hugo à la Celles-Saint-Cloud : frais de déplacement pour la vaccination des collégiens ;
- 18 000 euros au collège Le Cèdre au Vésinet : frais de transport pour se rendre à la piscine ;
- 7 155 euros au collège Pierre de Nolhac à Versailles.

Concernant les dotations complémentaires d'investissement, il s'agit également d'accorder 17 420 euros d'investissements complémentaires pour le collège Pasteur à Mantes-La-Jolie pour des travaux dans la salle de sciences.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7042 est adoptée à l'unanimité des votants.

Subvention d'investissement à l'association "œuvre de secours aux enfants" (ose) pour la construction d'hébergement ASE (712 789 euros)

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Il s'agit d'une subvention d'investissement versée à l'association « œuvre de secours aux enfants » pour la construction et la réhabilitation d'hébergement A.S.E. Cette association gère l'établissement « Ensemble », situé à Saint-Germain-en-Laye qui est doté de 51 places autorisées pour assurer l'accompagnement de garçons de 13 à 21 ans confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Il permet de sécuriser le parcours des jeunes au travers de prises en charge diversifiées : internat en accueil de moyen et long séjour, accueil d'urgence en collectif, accueil en semi-autonomie des adolescents et accueil et accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement. Les locaux ont un réel besoin de travaux de rénovation et de mise aux normes ^pour maintenir la sécurité et la qualité des conditions d'accueil des jeunes. Les travaux ont été prévus en 3 phases. Les deux premières ont été réalisées en 2020 et 2021 et la dernière est prévue de mai à octobre 2022. Le montant total des travaux s'élève à 1 688 500 euros et le montant de la subvention départementale s'élève à 712 789 euros, versée en deux fois (50 % sur les deux premières phases et le solde sur présentation de déclaration d'achèvement des travaux).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7041 est adoptée à l'unanimité des votants.

Convention entre la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le département des Yvelines dans le cadre du fonds national de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives (200 000 euros)

Sonia Brau, *Rapporteur* – Il s'agit de permettre au Président du Conseil départemental de conventionner avec la C.P.A.M. dans le cadre du fonds national de lutte contre les addictions liées aux substances psychoactives, pour un montant de 200 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7073 est adoptée à l'unanimité des votants

Contractualisation départementale pour la prévention et la protection de l'enfance

Geoffroy Bax de Keating, *Rapporteur* – L'État propose un plan sur l'aide sociale à l'enfance, dans lequel un certain nombre d'actions du Conseil départemental s'inscrivent. Il peut en conséquence demander à l'État une subvention de 4,457 millions d'euros sur plusieurs sujets : accompagnement des jeunes, protection de l'enfance, handicap, santé mentale et délinquance. Cette convention sera conclue entre le Conseil départemental, l'A.R.S. et le Préfet des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7092 est adoptée à l'unanimité des votants

Groupement de coopération prévention

Geoffroy Bax de Keating, *Rapporteur* – Cette délibération porte sur la création d'un groupement de coopération sociale et médicosociale. Comité d'entreprise souhaite donner davantage de flexibilité à son action et créant un groupement avec l'association I.F.E.P. sous la gouvernance du Conseil départemental. Ce groupement permettrait de reprendre des missions de prévention dans les collèges et de mentorat. 200 ETP seraient mis à disposition ainsi que près de 8 millions d'euros.

Le PRÉSIDENT – Il s'agit d'une importante mesure de rationalisation. La prévention spécialisée est un outil très apprécié, dont la structure de financement a été entièrement modifiée. Les communes n'y participent plus, mais cela n'empêche pas le Département de mieux gérer sa dépense.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales.

La délibération 4-7044 est adoptée à l'unanimité des votants. Catherine Arenou, Marc Herz, Cécile Zammit-Popescu, Karl Olive et Nicolas Dainville ne prennent pas part au vote.

Convention au titre du fonds d'intervention de la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile (SAAD) des Yvelines pour l'année 2022

Julien Chambon, *Rapporteur* – Face aux réelles difficultés de recrutement et de formation de la filière professionnelle des aides à domicile, le Conseil départemental propose d'adopter une convention au titre du fonds d'intervention de la C.N.S.A. entre la C.N.S.A. et le Département des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7043 est adoptée à l'unanimité des votants.

Territoire d'action départementale Seine Aval - contrat de développement social territorialisé (communes et établissements publics) - attribution des financements - exercice 2022 (417 400 euros)

Ingrid Coutant, *Rapporteur* – Il s'agit de l'attribution des subventions aux communes et établissements publics du territoire départemental Seine-Aval ayant candidaté au contrat de développement social territorial 2022 pour un montant total de 417 000 euros. Le T.A.D. de Seine Aval contribuera à hauteur de 116 000 euros pour soutenir 21 projets en matière d'insertion sociale et professionnelle, 253 000 euros pour 40 actions de soutien à la parentalité et de lutte contre les violences faites aux femmes et 48 400 euros pour 18 actions dans le domaine du logement. Il vous est demandé d'approuver les termes des conventions de financement entre le Département des Yvelines et les communes et établissements publics et d'autoriser le Président à signer les dites conventions ainsi que leurs éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7028 est adoptée à l'unanimité des votants.

Campagne subventions TAD BS – 3

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* – Il s'agit de soumettre à votre approbation les subventions pour des associations et des communes du T.A.D. des Boucles de Seine dans le cadre de la dotation sociale globale 2022 pour un montant global de 98 800 euros. Ce montant est réparti de la manière suivante :

- Insertion sociale : 3 actions pour un montant total de 37 000 euros
- Enfance/Familles : 6 actions pour un montant total de 37 800 euros
- Politique Logement & Développement Local : 2 actions pour un montant total de 21 000 euros
- La santé : 1 action pour un montant total de 3 000 euros.

Il vous est demandé d'approuver l'attribution aux associations et communes listées d'une subvention départementale de 98 800 euros ainsi que les termes des conventions de financement annexées à la présente délibération, à conclure entre le

Département des Yvelines et les organismes suivants (l'association « COS JUDO » et La Ville de Houilles). Il est également demandé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer ladite convention et leur éventuels avenants, à l'exclusion de ceux ayant une incidence financière.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7060 est adoptée à l'unanimité des votants.

Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Septeuil (175 000 euros)

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'attribuer une subvention de 175 000 euros à la Commune de Septeuil pour des travaux de sécurité routière rue de Mantes (R.D. 11), rue de Versailles (R.D. 11) et rue de l'Yveline (R.D. 42), ce projet étant conforme aux critères du programme.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-6995 est adoptée à l'unanimité des votants.

Programme 2021-2023 d'aide exceptionnelle aux communes de moins de 5 000 habitants pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur RD en agglomération. Attribution d'une subvention à la commune de Longnes (175 000 euros)

Grégory Garestier, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer d'attribuer une subvention de 175 000 euros à la commune de Longnes pour des travaux de sécurité routière rue de Dreux (R.D. 928), rue de Mantes (R.D. 928), rue de Versailles (R.D. 11) et rue de Houdan (R.D. 115), ce projet étant conforme aux critères du programme.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7016 est adoptée à l'unanimité des votants.

RD 30 convention relative à la domanialité et la gestion du domaine public suite à l'aménagement et doublement de la RD 30 à Plaisir et Élancourt et le versement à SQY d'une indemnité forfaitaire de 121 000 euros

Richard Delepierre, *Rapporteur* – L'objet du présent rapport est d'autoriser la signature d'une convention du Département des Yvelines avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (S.Q.Y.) et la Ville de Plaisir définissant la domanialité et la gestion du domaine public suite à l'aménagement et au doublement de la R.D. 30 sur les communes de Plaisir et Élancourt, et s'accompagnant du versement à S.Q.Y. d'une indemnité forfaitaire de 121 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7049 est adoptée à l'unanimité des votants.

Conventions de gestion de deux ouvrages d'art avec SNCF RESEAU convention d'occupation avec Ile-de-France Mobilités suite aux travaux du Tramway T13

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet l'approbation de trois conventions : deux conventions faisant suite aux travaux d'aménagement du tramway T13, entre le Département des Yvelines et S.N.C.F. Réseau, afin de répartir les responsabilités et les charges financières pour la gestion de deux ouvrages d'art, à savoir l'ouvrage d'art de franchissement de la R.D. 7 à Saint-Cyr-l'Ecole et l'ouvrage d'art de rétablissement de la R.D. 10 à Versailles, ainsi qu'une convention d'occupation du domaine public, entre le Département des Yvelines et Ile-de-France Mobilités (I.D.F.M.).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants.

La délibération 2-7048 est adoptée à l'unanimité des votants.

Convention multilatérale de financement d'une enquête mobilité par Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites (GNSS) (15 000 euros)

Richard Delepierre, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'approuver les termes de la convention multilatérale appelée à encadrer et financer l'enquête mobilité par Géolocalisation et Navigation par un Système de Satellites (G.N.S.S.) initiée par L'Institut Paris Région (I.P.R.) pour pallier le défaut de données actualisées attendues dans le cadre de l'Enquête Globale Transports (E.G.T.) 2020.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Travaux, Infrastructures et Grands Projets Innovants et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 2-7050 est adoptée à l'unanimité des votants. Claire Chagnaud-Forain (représentée par Laurence Boularan) ne prend pas part au vote.

Acquisition de 5 parcelles à Poissy, propriété de PSA, pour les besoins du réaménagement du carrefour "Pigozzi" et de la rue Timbaud, pour un montant total de 3 557 euros

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Le présent rapport propose d'adopter les modalités d'acquisition de cinq parcelles à Poissy (d'une surface totale de 557 m²), appartenant à PSA, et nécessaires à l'aménagement du carrefour « Pigozzi » et de la voie d'accès à l'usine PSA depuis ce carrefour, dite « Route Sud ». Le montant de cette acquisition est de 557 euros soit 1€/m² eu égard à la destination des parcelles, outre des frais notariés incompressibles estimés à 3 000 euros, soit une acquisition totale estimée à 3 557 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7087 est adoptée à l'unanimité des votants.

Cession de parcelles sises boulevard Carnot à Hardricourt et boulevard de la Montcient à Meulan en Yvelines au profit de la société ELYTEA pour un montant total de 320 000 euros

Fabienne Devèze, *Rapporteur* – Ce rapport propose de procéder à la cession des parcelles B n° 2600, 2602 et 2064 situées au 3 boulevard Carnot sur la commune d'Hardricourt et la parcelle AC n°472 sur la commune de Meulan-en Yvelines au profit du promoteur ELYTEA, pour un montant total de 320 000 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7076 est adoptée à l'unanimité des votants.

Cession de la parcelle BL 38 d'une superficie de 64 m² sise avenue de Neuville à Gambais pour un montant de 1 280 euros

Pauline Winocour-Lefèvre, *Rapporteur* – Le présent rapport vous propose d'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BL n°38, d'une contenance

de 64 m², située à Gambais, acquise en 1995 au titre des espaces naturels sensibles et qui n'a plus vocation à rester dans le patrimoine départemental. Le montant de la cession s'élève à 1 280 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7052 est adoptée à l'unanimité des votants.

Cession des parcelles cadastrées section BL n°157 sise 7 avenue Georges Politzer et an n°22 sise 8 avenue Denis Papin à Trappes au profit du groupe Pierreval pour un montant global de 3 213 760 euros nets vendeur

Pauline Winocour-Lefèvre, *Rapporteur* – Ce rapport propose de céder les parcelles cadastrées section BH n°157 (4 814m²) située 7 avenue Georges Politzer et AN n°22 (11 868 m²) située 8 rue Denis Papin à Trappes pour un montant global de 3 213 760 euros au profit du groupe Pierreval. Dans l'acte de vente, le Département prévoit une clause de retour à meilleure fortune d'une durée de 5 ans et une clause de complément de prix.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7056 est adoptée à l'unanimité des votants.

Acquisition de la parcelle AA n°192 (980m²) et du bâti sis 30V avenue Tibaldi à Porcheville auprès de monsieur et madame Richard au prix de 420 000 euros nets vendeur dans le cadre de la création d'un centre parental

Pauline Winocour-Lefèvre, *Rapporteur* – Ce rapport propose d'approuver l'acquisition d'une maison individuelle (220 m²) construite sur la parcelle cadastrée section AA n°192 (980 m²) auprès des époux Richard au prix de 420 000 euros, outre des frais d'acquisition estimés à 30 000 euros, soit une acquisition totale de 450 000 euros pour la création d'un centre parental.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Affaires Rurales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 5-7059 est adoptée à l'unanimité des votants.

Participations du département aux Îles de loisirs du Val de Seine et des Boucles de Seine

Stéphanie Thieyre, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet de vous proposer :

- D'allouer une participation complémentaire au Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de loisirs du Val-de-Seine, au titre de son exercice budgétaire 2021, pour un montant de 259 401 euros et la participation annuelle du Département à ce syndicat, au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 120 000 euros.
- D'allouer la participation financière annuelle du Département au Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de l'Île de loisirs de Boucles de Seine, au titre de l'exercice 2022, pour un montant de 132 500 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7065 est adoptée à l'unanimité des votants.

Attribution d'aides financières de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des dispositifs culturels (F : 291 180 euros) (I : 64 605 euros)

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il s'agit d'attribuer des aides financières de fonctionnement et d'investissement dans le cadre des dispositifs culturels (291 180 euros en fonctionnement et 64 605 euros en investissement). 14 porteurs de projets culturels sont éligibles.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7068 est adoptée à l'unanimité des votants. Pierre Bédier et Claire Chagnaud-Forain (représentée par Laurence Boularan) ne prennent pas part au vote.

Partenariat événementiel et promotion du Département (15 000 euros)

Cécile Zammit-Popescu, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 15 000 euros à l'Association Hippique Mantes en Vexin pour l'organisation du Jumping International de Mantes-la-Jolie.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7102 est adoptée à l'unanimité des votants.

Mise à jour de la nomenclature RIFSEEP et évolution des plafonds annuels pour les ingénieurs territoriaux

Arnaud Péricard, *Rapporteur* - Afin de tenir compte des évolutions des métiers et des missions exercées au sein de la collectivité, nous vous proposons d'ajuster la nomenclature RIFSEEP. Il vous est également soumis un projet de revalorisation du montant des plafonds annuels du RIFSEEP pour les ingénieurs territoriaux, qui passent ainsi de 47 400 € à 55 200 €, suite à la parution de l'arrêté du 5 novembre 2021.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7067 est adoptée à l'unanimité des votants.

Cadrage du dispositif de congés bonifiés

Arnaud Péricard, *Rapporteur* - La présente délibération a pour objet la définition des règles internes relatives aux congés bonifiés applicables au sein du Département des Yvelines en complément du cadre légal et réglementaire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7077 est adoptée à l'unanimité des votants.

Renouvellement de la convention pluriannuelle entre le Département des Yvelines et le fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* - Afin de poursuivre les actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, il est proposé un renouvellement de la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) pour une durée de 3 ans (juillet 2022-juin 2025). Aujourd'hui, 8,36 % des collaborateurs sont en situation de handicap.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7074 est adoptée à l'unanimité des votants.

Évolution des prestations sociales : frais de garderie et allocation aux parents d'enfants en situation de handicap

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* - Le projet de délibération qui vous est soumis consiste en une mise à jour des conditions d'attribution et des modalités de versement de la participation versée pour les frais de garde pré et post scolaire ainsi que de l'allocation aux parents d'enfants en situation de handicap en faveur des collaborateurs. 160 agents en bénéficient actuellement. Cette délibération a un impact financier global de 15 864 euros.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7075 est adoptée à l'unanimité des votants.

Admission en non-valeur et créances éteintes – mars 2022

Laurent Richard, *Rapporteur* - Il vous est proposé de délibérer sur l'état des créances départementales considérées comme irrécouvrables pour lesquelles une admission en non-valeur est présentée par le Payeur Départemental des Yvelines à la présente Assemblée départementale. La situation à mars 2022 indique un montant total des créances éteintes et des admissions en non-valeur de 1 155 174,36 euros (80 % sont des trop-perçus en matière de R.S.A.).

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7013 est adoptée à l'unanimité des votants.

Approbaton et signature d'un avenant n°01 à la convention de partenariat entre le Département et la paierie départementale des Yvelines portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Laurent Richard, *Rapporteur* - L'objet de cette délibération est de proposer à l'assemblée départementale d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Paierie départementale et le Département relative au recouvrement amiable et forcé, portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7012 est adoptée à l'unanimité des votants.

Partenariat scientifique avec le Musée de la Saint-Quentin-en-Yvelines

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter la convention de coopération culturelle entre les Archives départementales des Yvelines et le Musée de la Ville, institution relevant de communauté d'agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines, dans le cadre de ses projets de partenariat avec des acteurs culturels et des équipements structurants sur le territoire.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7029 est adoptée à l'unanimité des votants.

Donation archives de M. Jacques Sgard

Laurence Boularan, *Rapporteur* – Il est question du don des archives de M. Jacques Sgard, concepteur-paysagiste français. Le fonds représente 25 m linéaires composés de documents, papiers, planches, photographies, une source incontournable pour nourrir les travaux des enseignants-chercheurs et étudiants de l'E.N.S.P. de Versailles où Jacques Sgard est lui-même enseignant. Il est précurseur dans l'étude et l'aménagement des paysages à grandes échelles en France. Ses archives seront conservées aux archives départementales des Yvelines.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7030 est adoptée à l'unanimité des votants.

Dépôt d'une œuvre d'art par un collectionneur privé au musée départemental Maurice Denis

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Le rayonnement du Musée départemental Maurice Denis s'appuie notamment sur une politique de prêts dynamique : au cours de ces 10 dernières années, près de 190 œuvres ont voyagé en Europe et dans le monde. Ce rayonnement se traduit également par les liens privilégiés tissés par le Musée avec des collectionneurs privés et publics qui lui confient des œuvres en dépôt. Il vous est ainsi proposé la mise en dépôt d'une œuvre d'art pour enrichir la collection du Musée et la présenter lors de la prochaine exposition organisée à l'automne 2022.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7039 est adoptée à l'unanimité des votants.

Convention de dépôt des œuvres de la donation Thiers-Musée Paul Arbaud

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Le Département des Yvelines a souhaité rendre aux espaces d'apparat de l'Hôtel du Département leur caractère historique. Pour ce faire, la salle qui fut celle du conseil des ministres d'Adolphe Thiers est remise en situation d'époque à partir des sources iconographiques et archives encore présentes. Cette opération est conduite avec différents partenaires institutionnels.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7045 est adoptée à l'unanimité des votants.

Aide exceptionnelle pour la restauration des caves du nord de Maisons-Laffitte (20 000 euros)

Laurence Boularan, *Rapporteur* - L'Association syndicale du Parc de Maisons-Laffitte souhaite entreprendre la restauration de l'ensemble architectural dit « Les Caves du Nord ». Au regard de l'intérêt historique et patrimonial que revêt ce projet pour le patrimoine yvelinois, il est proposé d'attribuer à l'association, à titre exceptionnel et dans le cadre unique de la première tranche de travaux, une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 euros. Le site des caves du nord, autrefois appelé « L'entrée du Roy », est un ensemble architectural construit par François Mansart entre 1659 et 1670 et aménagé au sein du parc du château de Maisons. Il a été construit à la demande du marquis René de Longueuil afin de recevoir avec faste le roi pour la chasse.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 3-7093 est adoptée à l'unanimité des votants.

Ingrid Coutant – Je remercie le Conseil départemental de l'accompagnement des opérations de restaurations.

PASS MALIN : Convention de partenariat avec SNCF Voyageurs

Joséphine Kollmannsberger, *Rapporteur* – Le Pass Malin est un dispositif gratuit du Département des Yvelines et du Département des Hauts-de-Seine qui permet aux détenteurs de la carte d'obtenir des tarifs réduits (au minimum 15 %) sur les tarifs d'entrée de 90 sites (dont 56 dans les Yvelines) : châteaux et monuments, sites de nature et de loisirs, musées et maisons d'artistes, spectacles et événements. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la signature de la convention tripartite de promotion du tourisme dans les Yvelines et les Hauts-de-

Seine à conclure avec S.N.C.F. Voyageurs et le Département des Hauts-de-Seine. Ce partenariat est sans incidence financière pour le Département.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport.

La délibération 3-7091 est adoptée à l'unanimité des votants.

Vente à emporter au Domaine de Madame Élisabeth : fixation de la tarification de la régie de recettes

Bertrand Coquard, *Rapporteur* - Le domaine Élisabeth est un parc de 7 hectares ouvert au public. Les recettes attendues sont aux alentours de 30 000 euros. Le présent rapport a pour objet de recueillir votre approbation sur la fixation des tarifs de vente à emporter de produits alimentaires déjà conditionnés au sein du Domaine de Madame Élisabeth.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7088 est adoptée à l'unanimité des votants.

Le PRÉSIDENT – Je remercie le personnel du Département et notamment les hôtesseS qui se mobilisent pour rendre ce service. Ce domaine est très ouvert sur la ville de Versailles, on y organise une manifestation appréciée lors du marché de Noël.

Avenant à la convention de mise à disposition de deux agents du département auprès de la CAFY

Nathalie Pereira, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'accès aux droits et de l'accompagnement des Yvelinois, le présent rapport soumet à l'approbation de l'Assemblée départementale un avenant à la convention de mise à disposition de deux travailleurs sociaux, agents du Département, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) des Yvelines, en tant que « facilitateurs d'accès aux droits de la C.A.F. ».

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7094 est adoptée à l'unanimité des votants.

***Convention opérationnelle 2022-2024 avec la province de Jujuy-Argentine
(20 825 euros- fonctionnement)***

Marie-Hélène Aubert, *Rapporteur* - Depuis le 27 novembre 2020, une nouvelle coopération décentralisée avec la Province de Jujuy (Argentine) a été approuvée par l'Assemblée départementale pour la période 2020-2023. La convention opérationnelle 2022-24, présentée dans ce rapport, met en place les modalités d'opération avec la Province de Jujuy, sur le projet « développement territorial durable et lutte contre le réchauffement climatique ». Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 20 825€ à la Province de Jujuy sur la période 2022-2024. Ce projet a sollicité, en avril 2022, un cofinancement du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (M.E.A.E.) à hauteur de 135 825 euros sur trois ans.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7010 est adoptée à l'unanimité des votants.

***Retrait de la décision allouant une subvention à l'association la ruche
(21 440 euros)***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* - Le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale le retrait de la décision accordant une subvention départementale au titre de la politique insertion à l'association à l'association La Ruche pour un montant de 21 440 € au titre de l'année 2022 par délibération de la Commission Permanente n°2022-CP-7675 adoptée le 11 mars 2022, alors qu'elle n'est ni porteuse, ni maître d'œuvre de l'action subventionnée. En novembre 2021, La Ruche a fait sa demande au nom et pour compte d'un des membres de son réseau, l'association « Ici et deux mains » qui accompagne des travailleurs indépendants bénéficiaires du R.S.A. pour les aider à adapter leur projet et envisager un emploi durable. Depuis, l'association « Ici et deux mains » a formalisé sa demande en son nom propre. Il est nécessaire de régulariser budgétairement et juridiquement cette situation.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7096 est adoptée à l'unanimité des votants.

***Attribution d'une subvention départementale à l'association ici et 2 mains
(21 440 euros)***

Gwendoline Desforges, *Rapporteur* - Dans le cadre de l'action départementale de solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, le présent rapport soumet à l'approbation de l'assemblée départementale l'attribution d'une subvention au titre de la politique insertion à l'association Ici et 2 Mains pour un montant de 21 440€ pour la présente année 2022. L'association Ici et 2 Mains a pour objectif d'accompagner les travailleurs indépendants bénéficiaires du revenu de solidarité active (R.S.A.), présents dans le dispositif depuis plusieurs années, afin de leur permettre d'adapter leur projet et d'envisager un emploi durable via un accompagnement renforcé.

La délibération a reçu un avis favorable de la Commission Emploi, Affaires Sanitaires, Familiales et Sociales et un avis conforme de la Commission Finances, Affaires Européennes et Générales.

La délibération 4-7095 est adoptée à l'unanimité des votants.

Renouvellement de trois groupements de commandes entre le Département des Yvelines et le Département des Hauts-de-Seine

Pierre Fond, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet la constitution de trois groupements de commandes avec le Département des Hauts-de-Seine (1) pour la fourniture de produits et de matériels de conservation, de restauration et de présentation de fonds d'archives et de collections patrimoniales, (2) pour la fourniture de logiciels avec prestations associées et (3) pour la réalisation des prestations de maintenance et d'évolution du progiciel de gestion de la Protection maternelle et infantile. Ces groupements de commandes permettent de faire jouer la concurrence, d'avoir des effets de taille et d'obtenir les meilleurs prix. Trois délibérations sont proposées.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7024-1 est adoptée à l'unanimité des votants, la délibération 1-7024-2 est adoptée à l'unanimité des votants et la délibération 1-7024-3 est adoptée à l'unanimité des votants.

Deux groupements de commandes entre les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental 78/92

Pierre Fond, *Rapporteur* – Le présent rapport a pour objet la constitution de deux groupements de commandes entre le Département des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'Établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine pour

l'achat de vêtements et chaussures de travail et d'équipements de protection individuelle et pour l'achat de prestations de formation en matière de prévention des risques professionnels, santé et sécurité au travail. Deux délibérations sont proposées.

Les délibérations ont reçu un avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires Européennes et Générales.

La délibération 1-7046-1 est adoptée à l'unanimité des votants, la délibération 1-7046-2 est adoptée à l'unanimité des votants.

Désignation de deux représentants du Département des Yvelines au sein du Conseil d'administration de la « SEM'Média de l'Ouest parisien »- TV 78

Le PRÉSIDENT – Il s'agit de désigner deux représentants du Département des Yvelines au sein du Conseil d'administration de la « SEM'Média de l'ouest parisien »- TV 78. Je vous propose de désigner Laurence Boularan et Alexandra Rosetti.

La délibération 9-7100 est adoptée à l'unanimité des votants. Laurence Boularan et Alexandra Rosetti ne prennent pas part au vote.

Karl Olive – Cette délibération est importante, car en agissant ainsi depuis quelques années, les radios et télévisions locales ont été sauvées et peuvent se développer sur le territoire.

Convention entre le Département des Yvelines et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'implantation des filières professionnelles au campus départemental de Mantes-la-Jolie

Catherine Arenou, *Rapporteur* – Les collèges André Chénier et Paul Cézanne ont été fermés à Mantes-la-Jolie et il est proposé d'y implanter une plateforme d'accueil de la formation. L'interlocuteur privilégié du Département est la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il s'agit de déployer sur une partie de l'ancien collège Cézanne 4 filières de formations professionnelles (métiers de la beauté et métiers qui concernent la filière de l'alimentation). L'objectif est d'atteindre en 2024 350 apprenants. Il vous est proposé de voter une subvention de 2 011 848 euros à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les acquisitions d'équipements nécessaires à l'installation de plateaux techniques. La filière coiffure ouvrirait en novembre 2022 et les autres filières en septembre 2023. Le reste des installations sur ces plateaux sera porté en maîtrise d'ouvrage départementale.

Le PRÉSIDENT – Je salue le président de la Chambre des Métiers : il s'agit d'un investissement substantiel du Département, profitant de la libération du collège Sézanne. La mise en œuvre d'un centre de formation prévu depuis plusieurs années dans le Mantois où la population faiblement qualifiée aspire à avoir des formations

courtes, est adaptée à ce que souhaite faire la Chambre des Métiers dans les métiers en tension. Le Conseil départemental est à la charnière de ses compétences : la formation professionnelle n'est pas une compétence départementale, mais l'insertion en est une. Les sommes mises en œuvre sont non négligeables, mais moins importantes que ce qui était initialement prévu. Le projet prévoyait en effet la construction d'un C.F.A. à côté de l'I.U.T. de Mantes-la-Ville.

La délibération 4-7103 est adoptée à l'unanimité des votants.

La Commission Permanente se tiendra le 30 septembre 2022 et la séance plénière le 21 octobre 2022.

La séance est levée à 11 heures 45.

Le secrétaire :

Geoffroy BAX de KEATING

Le président :

Pierre BÉDIER

